



## CCAS D'ETAMPES

### DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2026-05

**OBJET : Signature d'un contrat pour le nettoyage des hottes de la petite cuisine du Temps des Loisirs**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

**CONSIDERANT** la nécessité de retenir la proposition de l'entreprise "SDI VENTILATION" pour le nettoyage des hottes de la petite cuisine du Temps des Loisirs.

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : De signer la proposition de l'entreprise "SDI VENTILATION" représentée par Monsieur MAZOUNI Hakim – 4, rue Langevin – 78130 LES MUREAUX ;

**ARTICLE 2** : Cette prestation, d'un montant de 1044€ TTC, se déroulera courant mars au Temps des Loisirs – 34, rue des Cordeliers – 91150 ETAMPES.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur MAZOUNI Hakim gérant de "SDI VENTILATION"

Fait à Etampes, le 25 février 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 04/03/2026

Gilbert DALLERAC  
Vice-Président

